



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 25 mars 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 15 mars 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme JEANNE, M. FILONI, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VANNUCCI à M. MONDOLONI, Mme BIANCAMARIA à M. SBRAGGIA, Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme BERNARD à Mme NADAL, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. le Maire, Mme ZUCCARELLI à Mme MASSEI, M. DELIPERI à M. ARESU, Mme PILLOTTI à Mme OTTAVY, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Séance du lundi 25 mars 2019
Délibération N°2019/51

**Budget Primitif (2019) du budget principal de la Ville d' Ajaccio :
Création et révision des Autorisations de Programme**

PREFECTURE - ZA - BCI - 02.04.2019

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Les Autorisations de Programme 2019 et leur financement (AP)

L'article L2312-1 du Code général des collectivités Territoriales (CGCT) prévoit les dispositions suivantes, relatives au vote des crédits budgétaires en investissement :

Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement. Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

Il est en outre nécessaire de rappeler que la mise en œuvre du dispositif AP/CP correspond à des objectifs opérationnels :

- mieux visualiser le coût des opérations étalées sur plusieurs exercices.
- limiter les couvertures de crédits annuelles aux seuls besoins du mandatement, l'engagement étant possible sur le montant total de l'AP.
- améliorer la lisibilité financière des comptes et le taux de réalisation en faisant coïncider le budget voté et le budget réalisé.
- faciliter la stratégie financière en adossant la prospective sur des éléments concrets.
- permettre la continuité des opérations pour la préparation et la passation des marchés publics.

Une mise en œuvre efficiente de ce dispositif est indissociable d'une comptabilité des engagements maîtrisée, d'une part, et de l'effectivité d'une programmation physico financière fiable d'autre part.

Je vous propose donc d'examiner l'état des Autorisations de Programme en cours, les propositions de révisions et d'ouverture d'Autorisations de Programme nouvelles pour le Budget Primitif 2019.

Les diverses propositions budgétaires au budget primitif 2019 relatives aux Autorisations de Programme concernant des opérations de maîtrise d'œuvre s'établissent comme suit et sont soumis à votre approbation (montant apparaissant en couleur orange dans les tableaux) :

Programme « Administration générale » :

Audit énergétique des bâtiments communaux

Dépenses (en euros)

Proposition d'Autorisation de Programme (AP)						
	Historique	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023
Voté	187 000					
	Proposition AP	0				
	Total	187 000				
Crédits de paiement (CP)						
	Historique	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Déjà financé	92 829,99					
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit					
20	20863 : Etudes audit énergétique	20 000	0	0	0	74 170,01
	Total	112 829,99				
<i>Reste à financer CP</i>		<i>74 170,01</i>	<i>74 170,01</i>	<i>74 170,01</i>	<i>74 170,01</i>	<i>0</i>

L'autorisation de programme a été votée à un montant de 187 000 €.

Sur cette étude, les crédits de paiement ont déjà été consommés à hauteur de 92 829,99 €.

Il vous est proposé de voter 20 000 € de crédits de paiement pour le Budget Primitif 2019, l'opération se terminant. L'AP sera réduite en tant que de besoin à l'achèvement.

Recettes

Proposition d'enveloppe de financement d'AP						
	Historique	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023
Voté	100 000					
	Proposition AP	-28 423				
	Total	71 577				
Crédits de paiement (CP)						
	Historique	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Déjà financé		52 764				
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit					
13	20963 : Subvention ADEME audit énergétique	12 618	0	0	0	6 195
	Total	65 382				
<i>Reste à financer CP</i>		<i>6 195</i>	<i>6 195</i>	<i>6 195</i>	<i>6 195</i>	<i>0</i>

Cette étude est cofinancée :

- Par l'ADEME à hauteur de 25 000 € sur une assiette de 125 000 € HT,
- Par la Collectivité de Corse à hauteur de 46 577 € sur une assiette de 93 114 € TTC

Les recettes globales escomptées sur l'opération avaient été initialement évaluées à 100 000 € en incluant une participation de l'ex département 2A. Cette subvention faisant défaut, le financement global de l'opération est réduit de 28 423 €

Une partie des recettes a été inscrite en restes à réaliser 2018 (part CTC et une partie de l'ADEME) pour 52 764 € au regard des consommations antérieures.

Il vous est donc proposé d'inscrire en recette du Budget Primitif 2019 la somme de 12 618€, au titre de l'ADEME.

Mise en accessibilité des bâtiments

Dépenses

Proposition d'Autorisation de Programme (AP)						
	Historique	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023
Voté	1 229 250					
Proposition AP		0				
Total		1 229 250				
Crédits de paiement (CP)						
	Historique	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Déjà financé	4 729,98					
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit					
23	22163 : Accessibilité bâtiments communaux	200 000	250 000	250 000	250 000	274 520,02
Total		204 729,98	250 000	250 000	250 000	274 520,02
<i>Reste à financer CP</i>		<i>1 024 520,02</i>	<i>774 520,02</i>	<i>524 520,02</i>	<i>274 520,02</i>	<i>0</i>

L'autorisation de programme a été votée à un montant de 1 229 250 €.

Sur ces travaux, les crédits de paiement ont déjà été consommés à hauteur de 4 729,88 €.

Il vous est proposé de voter 200 000 € de crédits de paiement pour le Budget Primitif 2019.

Recettes

Proposition d'enveloppe de financement d'AP						
	Historique	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023
Voté	450 000					
Proposition AP		0				
Total		450 000				
Crédits de paiement (CP)						
	Historique	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Déjà financé						
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit					
13	22 167 : Subvention Etat accessibilité bâtiments communaux	95 200	90 910	90 910	90 910	82 070
Total		95 200	90 910	90 910	90 910	82 070
<i>Reste à financer CP</i>		<i>354 800</i>	<i>263 890</i>	<i>172 980</i>	<i>82 070</i>	<i>0</i>

Ces travaux sont cofinancés par l'Etat dans le cadre de la Dotation budgétaire de Soutien à l'Investissement des communes et de leurs groupements à fiscalité propre, de métropoles et des Départements d'outre-mer (DSIL) à hauteur de 450 000 € sur une assiette de 1 117 500 €HT. Une avance unique de 5% est possible au commencement d'exécution des travaux. Cette avance est incluse dans la proposition budgétaire 2019.

Il vous est donc proposé d'inscrire en recette du Budget Primitif 2019 la somme de 95 200€, au titre de la DSIL.

Restructuration du bâtiment accueillant la Direction des Systèmes d'Information

Dépenses

Proposition d'Autorisation de Programme (AP)						
	Historique	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023
Voté	750 000					
	Proposition AP	0				
	Total	750 000				
Crédits de paiement (CP)						
	Historique	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Déjà financé	278 238,13					
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit					
23	22 161 : Réhabilitation DSI	180 000	30 000	0	0	261 761,87
	Total	458 238,13	30 000	0	0	261 761,87
<i>Reste à financer CP</i>		291 761,87	261 761,87	524 520,02	274 520,02	0

L'autorisation de programme a été votée à un montant de 750 000 €.

Sur ces travaux, les crédits de paiement ont déjà été consommés à hauteur de 278 238,13 €.

Il vous est proposé de voter 180 000 € de crédits de paiement pour le Budget Primitif 2019, l'opération se terminant. L'AP sera réduite en tant que de besoin à l'achèvement.

Recettes

Proposition d'enveloppe de financement d'AP						
	Historique	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023
Voté	340 700					
	Proposition AP	0				
	Total	340 700				
Crédits de paiement (CP)						
	Historique	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Déjà financé		126 000				
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit					
13	22 168 : Subvention CAPA Bâtiment DSI	80 207	8 000	0	0	126 493
	Total	206 207	8 000	0	0	126 493
<i>Reste à financer CP</i>		134 473	126 493	126 493	126 493	0

La Direction des systèmes d'information est une entité mutualisée avec la Capa. Les travaux du bâtiment sont donc subventionnés à hauteur de 50% du montant HT par la Capa.

Une partie des recettes a été inscrite en restes à réaliser 2018 pour 126 000 € au regard des consommations antérieures.

Il vous est donc proposé d'inscrire en recette du Budget Primitif 2019 la somme de 80 207€, au titre de la mutualisation avec la Capa.

Catastrophe naturelle – ADRIAN (nouvelle AP)

Dépenses

Proposition d'Autorisation de Programme (AP)						
	Historique	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023
Voté	0					
	Proposition AP	1 030 000				
	Total	1 030 000				
Crédits de paiement (CP)						
	Historique	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Déjà financé	0					
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit					
23	23 226 : Catastrophes naturelles	0	0	0	0	0
	Total	0	0	0	0	0
<i>Reste à financer CP</i>		<i>1 030 000</i>	<i>1 030 000</i>	<i>1 030 000</i>	<i>1 030 000</i>	<i>1 030 000</i>

Il vous est proposé d'ouvrir une nouvelle autorisation de programme intitulée « catastrophe naturelle – Adrian » à hauteur de 1 030 000€ afin d'effectuer des travaux de renforcement des structures. Aucun montant n'est proposé en Crédits de Paiement pour le moment.

Ces travaux viendront s'ajouter à ceux relatifs aux réparations dont le financement est couvert par les assurances. Ces réparations et leur financement sont proposés distinctement en Crédits de Paiement hors AP au Budget primitif 2019.

Concernant les travaux de renforcement, objet de cet AP, les demandes de financement sont en cours :

- 40% à l'Etat (enveloppe DSIL)
- 40% à la collectivité de Corse

Cuisine centrale (Nouvelle AP)

Dépenses

Proposition d'Autorisation de Programme (AP)						
	Historique	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023
Voté	0					
	Proposition AP	1 000 000				
	Total	1 000 000				
Crédits de paiement (CP)						
	Historique	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Déjà financé	0					
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit					
20	23 276 : Etudes Cuisine centrale	50 000	100 000	50 000	0	0
23	23 277 : Travaux Cuisine centrale		700 000	100 000		
	Total	50 000	800 000	150 000	0	0
<i>Reste à financer CP</i>		<i>950 000</i>	<i>150 000</i>	<i>0</i>		

Il vous est proposé d'ouvrir une nouvelle autorisation de programme intitulée « Cuisine centrale » à hauteur de 1 000 000€ afin d'effectuer de construire un nouvel équipement pour les cantines de la ville respectant les règles en matière d'hygiène et de sécurité.

50 000 € de Crédits de Paiement sont proposés sur 2019 au titre des études.

Les demandes de financement sont en cours auprès de la Collectivité de Corse et de l'Etat.

Cimetière saint Antoine allée T

Dépenses :

Proposition d'Autorisation de Programme (AP)						
	Historique	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023
Voté	1 200 000					
	Proposition AP	0				
	Total	1 200 000				
Crédits de paiement (CP)						
	Historique	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Déjà financé	941 787,18					
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit					
23	19657 : Allée T Cimetière St Antoine	258 212	0,82			
Total	50 000	1 199 999,18	0,82	0	0	0
<i>Reste à financer CP</i>		<i>0,82</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

L'autorisation de programme a été votée à un montant de 1 200 000 €.

Sur ces travaux, les crédits de paiement ont déjà été consommés à hauteur de 941 787,18 €.

Il vous est proposé de voter 258 212 € de crédits de paiement pour le Budget Primitif 2019, l'opération se terminant.

Recettes

Proposition d'enveloppe de financement d'AP						
	Historique	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023
Voté	928 306					
	Proposition AP	- 496 305				
	Total	432 001				
Crédits de paiement (CP)						
	Historique	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Déjà financé	258 890,26	0				
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit					
13	19655 : Subvention CTC Allée T – St Antoine	173 110	0,74	0	0	0
Total	432 000,26	0,74	0	0	0	0
<i>Reste à financer CP</i>		<i>0,74</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Ces travaux sont cofinancés par l'ex CTC à hauteur de 570 407€ sur une assiette de 1 426 028 euros HT.

Les recettes globales escomptées sur l'opération avaient été initialement évaluées à 928 306 € en incluant une participation de l'ex département 2A. Cette subvention faisant défaut d'une part, et l'assiette ex CTC étant d'autre part surévaluée au regard des consommations réelles, le financement global de l'opération est réduit de 496 305 €

Des recettes ont déjà été perçues à hauteur de 258 890,26 € au titre des dépenses antérieures.

Il vous est donc proposé d'inscrire en recette du Budget Primitif 2019 la somme de 173 110€, au titre de la CTC, pour solde de l'opération.

Programme « Culture »

Conservatoire de musique (SPL)

Dépenses

Proposition d'Autorisation de Programme (AP)						
	Historique	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023
Voté	7 900 000					
	Proposition AP	0				
	Total	7 900 000				
Crédits de paiement (CP)						
	Historique	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Déjà financé	0					
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit					
20	22094 : Etudes nouveau conservatoire	502 643,38				
23	22095 : travaux nouveau conservatoire					
	Total	502 643,38	0	0	0	7 397 356,62
<i>Reste à financer CP</i>		<i>7 397 356,62</i>	<i>7 397 356,2</i>	<i>7 397 356,2</i>	<i>7 397 356,2</i>	<i>0</i>

L'autorisation de programme a été votée à un montant de 7 900 000 €. Les études et les travaux du nouveau conservatoire de musique sont réalisés sur mandat par la SPL Ametarra

Il vous est proposé de voter 502 643,32 € de crédits de paiement pour le Budget Primitif 2019 au titre des études. Les travaux seront programmés dès l'obtention des cofinancements prévus comme suit :

- PEI : 63% du montant HT
- CDC : 17% du montant HT
-

Théâtre Kallisté (Nouvelle AP)

Dépenses

Proposition d'Autorisation de Programme (AP)						
	Historique	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023
Voté	0					
	Proposition AP	500 000				
	Total	500 000				
Crédits de paiement (CP)						
	Historique	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Déjà financé						
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit					
20	23272 : frais d'études Kallisté	24 000	100 000	100 000	276 000	0
	Total	24 000	100 000	100 000	0	0
<i>Reste à financer CP</i>		<i>476 000</i>	<i>376 000</i>	<i>276 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Il vous est proposé d'ouvrir une nouvelle autorisation de programme intitulée « Théâtre Kallisté » à hauteur de 500 000€ afin de lancer les études visant à la rénovation l'établissement.

24 000 € de Crédits de Paiement sont proposés sur 2019 au titre des études.

Les demandes de cofinancement sont en cours.

Programme « Ecoles »

Espaces numériques des écoles :

Dépenses

Proposition d'Autorisation de Programme (AP)						
	Historique	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023
Voté	2 436 120					
	Proposition AP	0				
	Total	2 436 120				
Crédits de paiement (CP)						
	Historique	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Déjà financé	825 337,79					
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit					
21	19705 Espaces numériques des écoles	230 000	230 000	0	0	800 000
23	22090 : Travaux espaces numériques des écoles	70 000	70 000			210 782,21
	Total	1 125 337,79	300 000	0	0	1 010 782,21
<i>Reste à financer CP</i>		<i>1 310 782,21</i>	<i>1 010 782,21</i>	<i>1 010 782,21</i>	<i>1 010 782,21</i>	<i>0</i>

L'autorisation de programme a été votée à un montant de 2 436 120 €.

Sur cette opération, les crédits de paiement ont déjà été consommés à hauteur de 825 337,79 €.

Il vous est proposé de voter 300 000 € de crédits de paiement pour le Budget Primitif 2019 (230 000€ de matériels et 70 000€ de travaux).

Il s'agit de la 3^{ème} tranche.

Recettes

Proposition d'enveloppe de financement d'AP						
	Historique	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023
Voté	1 098 175					
	Proposition AP	0				
	Total	1 098 175				
Crédits de paiement (CP)						
	Historique	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Déjà financé	103 219,38	371 402				
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit					
13	19706 : Subvention Etat	4 132	10 000	0	0	50 000
13	19707 : Subvention UE	39 360	128 750			391 311,62
	Total	518 113,38	138 750	0	0	441 311,62
<i>Reste à financer CP</i>		<i>580 061,62</i>	<i>441 311,62</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Cette étude est cofinancée :

- Par l'Etat à hauteur de 113 257,50€ sur une assiette de 2 157 760 € HT
- Par l'Union Européenne (Programme ITI) à hauteur de 1 078 880 € sur une assiette de 2 157 760 € HT

103 219,38 € ont déjà été titrés. De plus, une partie des recettes a été inscrite en restes à réaliser 2018 pour 371 402 € au regard des consommations antérieures.

Il vous est donc proposé d'inscrire en recette du Budget Primitif 2019 la somme de 4 132€, au titre de l'Etat et 39 360€ au titre de l'Union Européenne

Ecole annexe

Dépenses

Proposition d'Autorisation de Programme (AP)						
	Historique	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023
Voté	8 113 100					
	Proposition AP	0				
	Total	8 113 100				
Crédits de paiement (CP)						
	Historique	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Déjà financé	0					
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit					
20	22080 : Etudes école annexe	30 000	520 000	200 000	100 000	10 000
23	20989 : Travaux école annexe		1 000 000	2 000 000	2 000 000	1 400 000
23	22081 : Plateau sportif école annexe			300 000	323 100	230 000
	Total	30 000	1 520 000	2 500 000	2 423 100	1 640 000
<i>Reste à financer CP</i>		<i>8 083 100</i>	<i>6 563 100</i>	<i>4 063 100</i>	<i>1 640 000</i>	<i>0</i>

L'autorisation de programme a été votée à un montant de 8 113 000 €.

Il vous est proposé de voter 30 000 € de crédits de paiement pour le Budget Primitif 2019 au titre des études.

Recettes :

Proposition d'enveloppe de financement d'AP						
	Historique	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023
Voté	5 603 153					
	Proposition AP	0				
	Total	5 603 153				
Crédits de paiement (CP)						
	Historique	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Déjà financé	0	0				
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit					
13	22083 : Subvention CDC (ex CD2A)	20 000	1 105 450	1 818 180	1 762 250	897 273
	Total	20 000	1 105 450	1 818 180	1 762 250	897 273
<i>Reste à financer CP</i>		<i>5 583 153</i>	<i>4 477 703</i>	<i>2 659 523</i>	<i>897 273</i>	<i>0</i>

Une convention a été adoptée par l'ex Conseil Départemental de Corse du sud (CD2A) et la mairie d'Ajaccio pour un cofinancement de l'opération à hauteur de 80%. Une autorisation de programme a été votée par l'ex CD2A. La nouvelle Collectivité de Corse a repris les droits et obligations des anciennes collectivités ayant fusionnées.

Programme « Environnement »

Ré engraisage des plages (Nouvelle AP)

Dépenses

Proposition d'Autorisation de Programme (AP)						
	Historique	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023
Voté	0					
	Proposition AP	100 000				
	Total	100 000				
Crédits de paiement (CP)						
	Historique	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Déjà financé	0					
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit					
20	23279 : Etudes ré engraisage des plages	50 000	50 000			
	Total	50 000	50 000			
<i>Reste à financer CP</i>		<i>50 000</i>	<i>0</i>			

Il vous est proposé d'ouvrir une nouvelle autorisation de programme intitulée « Ré engraisage des plages » à hauteur de 100 000€ afin de lancer les études visant à cette opération.

50 000 € de Crédits de Paiement sont proposés sur 2019 au titre des études.

Les demandes de cofinancement sont en cours.

Parc Berthault (Nouvelle AP)

Dépenses

Proposition d'Autorisation de Programme (AP)						
	Historique	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023
Voté	0					
	Proposition AP	100 000				
	Total	100 000				
Crédits de paiement (CP)						
	Historique	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Déjà financé	0					
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit					
20	23280 : Aménagement parc Berthault	0				100 00
	Total	0				100 00
<i>Reste à financer CP</i>		<i>100 000</i>	<i>100 000</i>	<i>100 000</i>	<i>100 000</i>	<i>0</i>

Il vous est proposé d'ouvrir une nouvelle autorisation de programme intitulée « Parc Berthault » à hauteur de 100 000€ afin de réhabiliter cet espace vert.

Aucuns Crédits de Paiement ne sont proposés dans l'attente d'attribution des financements.

Programme « Gymnases »

Gymnase saint Jean

Dépenses :

Proposition d'Autorisation de Programme (AP)						
	Historique	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023
Voté	605 000					
	Proposition AP	-105 000				
	Total	500 000				
Crédits de paiement (CP)						
	Historique	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Déjà financé	203 287,36					
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit					
23	20851 Gymnase St Jean	296 712	0,64			0
	Total	499 999,36				0
<i>Reste à financer CP</i>		<i>0,64</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

L'autorisation de programme a été votée à un montant de 605 000 €.

Sur ces travaux, les crédits de paiement ont déjà été consommés à hauteur de 203 287,36 €.

Il vous est proposé de voter 296 712 € de crédits de paiement pour le Budget Primitif 2019 afin de finaliser ces travaux. L'Autorisation de programme est donc réduite de 105 000 €.

Recettes :

Proposition d'enveloppe de financement d'AP						
	Historique	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023
Voté	342 392					
	Proposition AP	-59 683				
	Total	282 709				
Crédits de paiement (CP)						
	Historique	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Déjà financé	0	0				
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit					
13	22089 : Subvention CDC (ex CD2A)	92 592				
13	22 850 : Subvention ITI UE	190 117				
	Total	282 709				
<i>Reste à financer CP</i>		<i>0</i>				

Cette opération est cofinancée :

- Par l'ex CD2A et donc aujourd'hui la CDC à hauteur de 110 000 € sur une assiette de 550 000 € HT,
- Par l'Union Européenne (Programme ITI) à hauteur de 42,25% du HT

Les recettes globales escomptées sur l'opération avaient été initialement évaluées à 342 392 €. Comme l'assiette ne sera pas atteinte, il convient de réduire le financement global de 59 683€. Il vous est donc proposé d'inscrire en recette du Budget Primitif 2019 la somme de 92 592€, au titre de la Collectivité de Corse et 190 117€ au titre de l'Union Européenne.

Dépenses

Proposition d'Autorisation de Programme (AP)						
	Historique	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023
Voté	908 000					
	Proposition AP	0				
	Total	908 000				
Crédits de paiement (CP)						
	Historique	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Déjà financé	412 386,37					
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit					
23	20853 Travaux Michel Bozzi	494 213	1 400,63			
	Total	906 599,37				
<i>Reste à financer CP</i>		<i>1 400,63</i>	<i>0</i>			

L'autorisation de programme a été votée à un montant de 908 000 €.

Sur ces travaux, les crédits de paiement ont déjà été consommés à hauteur de 412 386,37 €.

Il vous est proposé de voter 494 213 € de crédits de paiement pour le Budget Primitif 2019 afin de finaliser ces travaux.

Recettes

Proposition d'enveloppe de financement d'AP						
	Historique	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023
Voté	462 820					
	Proposition AP	0				
	Total	462 820				
Crédits de paiement (CP)						
	Historique	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Déjà financé	59 803,91	0				
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit					
13	20983 : Subvention CDC (ex CD2A)	86 196				
13	20852 : Subvention ITI UE	311 770	5 050,09			
	Total	457 769,91	5 050,09			
<i>Reste à financer CP</i>		<i>5 050,09</i>	<i>0</i>			

Cette opération est cofinancée :

- Par l'ex CD2A et donc aujourd'hui la CDC à hauteur de 146 000 € sur une assiette de 829 215 € HT,
- Par l'Union Européenne (Programme ITI) à hauteur de 38,21% du HT

58 803,91€ ont déjà été titrés sur la part ex départementale.

Il vous est donc proposé d'inscrire en recette du Budget Primitif 2019 la somme de 86 196€, au titre de la Collectivité de Corse et 311 770€ au titre de l'Union Européenne.

Programme « Stades »

Stade de Pietralba

Dépenses :

Proposition d'Autorisation de Programme (AP)						
	Historique	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023
Voté	793 000					
	Proposition AP	0				
	Total	793 000				
Crédits de paiement (CP)						
	Historique	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Déjà financé	751 013,05					
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit					
23	20854 Travaux stade Pietralba	13 000	28 986,95			
	Total	764 013,05	28 986,95			
<i>Reste à financer CP</i>		<i>28 986,95</i>	<i>0</i>			

L'autorisation de programme a été votée à un montant de 793 000 €.

Sur ces travaux, les crédits de paiement ont déjà été consommés à hauteur de 751 013,05 €.

Il vous est proposé de voter 13 000 € de crédits de paiement pour le Budget Primitif 2019 afin de finaliser ces travaux.

Recettes :

Proposition d'enveloppe de financement d'AP						
	Historique	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023
Voté	560 000					
	Proposition AP	0				
	Total	560 000				
Crédits de paiement (CP)						
	Historique	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Déjà financé	0	0				
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit					
13	20855 : Subvention ITI UE	560 000				
	Total	560 000				
<i>Reste à financer CP</i>		<i>0</i>				

Cette opération est cofinancée par l'Union Européenne (Programme ITI) à hauteur de 560 000€ pour une assiette de 700 000 €HT

Il vous est donc proposé d'inscrire en recette du Budget Primitif 2019 la somme de 560 000€ au titre de l'Union Européenne.

Programme « Patrimoine »

Eglise Saint Roch

Dépenses

Proposition d'Autorisation de Programme (AP)						
	Historique	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023
Voté	1 171 450					
	Proposition AP	150 000				
	Total	1 321 450				
Crédits de paiement (CP)						
	Historique	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Déjà financé	430 969,60					
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit					
23	19652 Aménagements St Roch	740 420	150 060,40			
	Total	1 171 389,60	150 060,40			
<i>Reste à financer CP</i>		<i>150 060,40</i>	<i>0</i>			

L'autorisation de programme a été votée à un montant de 1 171 450 €.

Sur ces travaux, les crédits de paiement ont déjà été consommés à hauteur de 430 969,60 €.

Il vous est proposé de voter 740 420 € de crédits de paiement pour le Budget Primitif 2019 afin de poursuivre ces travaux.

D'autre part, il vous est proposé d'augmenter l'autorisation de programme de 150 000€ visant à financer des surcoûts par rapport au programme de travaux initial.

Recettes

Proposition d'enveloppe de financement d'AP						
	Historique	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023
Voté	687 145,35					
	Proposition AP	-370 675,35				
	Total	316 470				
Crédits de paiement (CP)						
	Historique	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Déjà financé	109 357,83	0				
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit					
13	19653 : Subvention CDC St Roch (ex CTC)	207 112	0,17			
13	19753 : Mécénat					
	Total	316 469,83	0,17			
<i>Reste à financer CP</i>		<i>0,17</i>	<i>0</i>			

Ces travaux sont cofinancés par l'ex CTC à hauteur de 316 470€ sur une assiette de 1 054 900 euros HT.

Les recettes globales escomptées sur l'opération avaient été initialement évaluées à 687 145,35 € en incluant une participation de l'ex département 2A. Cette subvention faisant défaut, le financement global de l'opération est réduit de 370 675,35 €.

Des recettes ont déjà été perçues à hauteur de 109 357,83 € au titre des dépenses antérieures.

Il vous est donc proposé d'inscrire en recette du Budget Primitif 2019 la somme de 207 112€, au titre de la Collectivité de Corse.

Il conviendra de compléter le financement par une participation liée à un mécénat.

Antiquarium

Dépenses

Proposition d'Autorisation de Programme (AP)						
	Historique	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023
Voté	1 962 700					
	Proposition AP	0				
	Total	1 962 700				
Crédits de paiement (CP)						
	Historique	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Déjà financé	231 721					
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit					
20	20859 Etudes Antiquarium	60 000				
21	22078 Matériels Antiquarium					704 637
23	20860 Travaux Antiquarium					966 342
	Total	291 721	0			1 670 979
<i>Reste à financer CP</i>		<i>1 670 979</i>	<i>1 670 979</i>	<i>1 670 979</i>	<i>1 670 979</i>	<i>0</i>

L'autorisation de programme a été votée à un montant de 1 962 700 €.

Sur ces travaux, les crédits de paiement ont déjà été consommés à hauteur de 231 721 €. Il s'agit de travaux préalables de démolition.

Il vous est proposé de voter 60 000 € de crédits de paiement pour le Budget Primitif 2019 au titre des études.

La constitution des dossiers de subvention est en cours (FEDER, DRAC). Les travaux seront programmés dès l'obtention des cofinancements.

Cœur de ville (mandat SPL + Halles et Place Campinchi)

Dépenses

Proposition d'Autorisation de Programme (AP)						
	Historique	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023
Voté	2 800 000					
	Proposition AP	826 000				
	Total	3 626 000				
Crédits de paiement (CP)						
	Historique	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Déjà financé	300 000					
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit					
204	22096 Cœur de Ville	1 885 500	640 500	400 000	400 000	
	Total	2 185 500	640 500	400 000	400 000	
<i>Reste à financer CP</i>		<i>1 440 500</i>	<i>800 000</i>	<i>400 000</i>	<i>0</i>	

L'autorisation de programme a été votée à un montant de 2 800 000 €.

Cette autorisation de programme permet de financer :

- La rémunération des mandats de la SPL sur les opérations « Cœur de ville »
- Les travaux des Halles, de la place Campinchi et de la réhabilitation des quais napoléoniens.

Sur cette opération, les crédits de paiement ont déjà été consommés à hauteur de 300 000 € afin d'amorcer l'opération « Cœur de Ville »

La SPL a obtenu des cofinancements Etat (FISAC) et FEDER (PROSSIMA) pour la halle pour un total de 400 000€.

En ce qui concerne la place, la ville a obtenu un cofinancement Etat (DSIL) pour 826 000€. Ce financement doit être reversé à la SPL.

Enfin, la demande de financement auprès du FEDER est en cours concernant la mise en valeur des quais napoléoniens.

In fine, il vous est proposé :

- D'augmenter l'AP à hauteur de 826 000€ afin de prendre en compte le reversement de la Subvention DSIL à la SPL

- De voter 1 885 500 € de crédits de paiement au Budget Primitif 2019 pour financer
 - o Les travaux (halles, place et quais)
 - o La rémunération de la SPL
 - o Le reversement de la subvention DSIL

Recettes

Proposition d'enveloppe de financement d'AP						
	Historique	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023
Voté	0					
	Proposition AP	826 000				
	Total	826 000				
Crédits de paiement (CP)						
	Historique	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Déjà financé	0	0				
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit					
13	23308 : Subvention Etat Place Campinchi (DSIL)	400 000	426 000			
	Total	400 000	426 000			
<i>Reste à financer CP</i>		<i>426 000</i>	<i>0</i>			

Dans le cadre du subventionnement des travaux de la place Campinchi par l'Etat (DSIL), il vous est proposé d'ouvrir une enveloppe pluriannuelle en recettes à hauteur de la dite subvention, soit 826 000€.

Il vous est de plus proposé d'inscrire 400 000€ de crédits de paiement au Budget Primitif 2019.

Travaux d'aménagement du CIAP

Dépenses

Proposition d'Autorisation de Programme (AP)						
	Historique	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023
Voté	400 000					
	Proposition AP	200 000				
	Total	600 000				
Crédits de paiement (CP)						
	Historique	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Déjà financé	0					
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit					
21	23256 Matériels CIAP					200 000
23	22165 Aménagements CIAP	40 000				360 000
	Total	40 000	0			560 000
<i>Reste à financer CP</i>		<i>560 000</i>	<i>560 000</i>	<i>560 000</i>	<i>560 000</i>	<i>0</i>

L'autorisation de programme a été votée à un montant de 400 000 €, permettant de couvrir les travaux.

Il vous est proposé d'augmenter l'AP de 200 000€ afin d'intégrer les matériels multimédia et le mobilier.

De plus, il vous est proposé de voter 40 000 € de crédits de paiement pour le Budget Primitif 2019 au titre des travaux.

La constitution des dossiers de subvention est en cours (FEDER, CDC). Les travaux seront programmés dès l'obtention des cofinancements.

Opération Napoléon 2019

Dépenses

Proposition d'Autorisation de Programme (AP)						
	Historique	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023
Voté	500 000					
	Proposition AP	550 000				
	Total	1 050 000				
Crédits de paiement (CP)						
	Historique	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Déjà financé	0					
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit					
23	22166 Travaux opération napoléon	650 000	300 000	100 000		
	Total	650 000	300 000	100 000		
<i>Reste à financer CP</i>		<i>400 000</i>	<i>100 000</i>	<i>0</i>		

L'autorisation de programme a été votée à un montant de 500 000 €, permettant de couvrir une partie des travaux de réhabilitation du Casone.

Il vous est proposé d'augmenter l'AP de 550 000€ afin de réaliser des travaux d'envergure plus importante sur le Casone et de financer la toiture de la maison des Milleli.

De plus, il vous est proposé de voter 650 000 € de crédits de paiement pour le Budget Primitif 2019.

La constitution des dossiers de subvention est en cours (FEDER, CDC).

Musée Napoléonien (nouvelle AP)

Dépenses

Proposition d'Autorisation de Programme (AP)						
	Historique	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023
Voté	0					
	Proposition AP	400 000				
	Total	400 000				
Crédits de paiement (CP)						
	Historique	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Déjà financé	0					
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit					
20	23274 Etudes musée napoléonien	40 000	200 000	160 000		
	Total	40 000	200 000	160 000		
<i>Reste à financer CP</i>		<i>360 000</i>	<i>160 000</i>	<i>0</i>		

Il vous est proposé d'ouvrir une nouvelle autorisation de programme intitulée « Musée Napoléonien » à hauteur de 400 000€ afin de financer les études liées à cette opération.

Il vous est proposé de plus de voter 40 000 € de crédits de paiement pour le Budget Primitif 2019.

La constitution des dossiers de subvention est en cours (Etat, FEDER, CDC).

Programme « SPL »

Capital SPL AMETARRA

Dépenses :

Proposition d'Autorisation de Programme (AP)						
	Historique	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023
Voté	520 000					
	Proposition AP	0				
	Total	520 000				
Crédits de paiement (CP)						
	Historique	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Déjà financé	455 000					
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit					
26	18483 Participation SPL Ametarra	65 000				
	Total	65 000				
<i>Reste à financer CP</i>		<i>0</i>				

La SPL Ametarra est constituée à sa création de deux actionnaires : la ville d'Ajaccio et la CAPA, représentant respectivement 52% et 48% des parts, soit un capital social de 1 000 000 €. Par délibération 2015/74, il a été décidé de libérer ce capital au prorata de chacun des actionnaires à hauteur de 50% sur l'exercice 2015. Les 50% restant devant être libérés annuellement et répartis par exercice budgétaires 2016-2019. En application de cette délibération, il vous est proposé d'inscrire 65 000€ au budget primitif 2019.

Programme « Sécurité »

Vidéo protection - Verbalisation

Dépenses

Proposition d'Autorisation de Programme (AP)						
	Historique	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023
Voté	840 000					
	Proposition AP	0				
	Total	840 000				
Crédits de paiement (CP)						
	Historique	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Déjà financé	530 710,73					
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit					
23	20866 travaux de vidéo verbalisation	170 000	139 289,27			
	Total	700 710,73	139 289,27			
<i>Reste à financer CP</i>		<i>139 289,27</i>	<i>0</i>			

L'autorisation de programme a été votée à un montant de 840 000 €. Sur ces travaux, les crédits de paiement ont déjà été consommés à hauteur de 530 710,73 €. Il vous est proposé de voter 170 000 € de crédits de paiement pour le Budget Primitif 2019 afin de poursuivre ces travaux.

Recettes

Proposition d'enveloppe de financement d'AP						
	Historique	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023
Voté	210 0000					
	Proposition AP	209 330				
	Total	419 330				
Crédits de paiement (CP)						
	Historique	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Déjà financé	105 204,13	158 000				
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit					
13	20984 : Subvention CDC ex CTC	20 000	34 487			
13	20985 : Subvention CDC ex CD2A	67 150	34 888,87			
	Total	350 354,13	68 975,87			
<i>Reste à financer CP</i>		<i>68 975,87</i>	<i>0</i>			

Cette opération est cofinancée :

- Par l'ex CD2A et donc aujourd'hui la CDC à hauteur de 210 000 € sur une assiette de 700 000 € HT,
 - Par l'ex CTC et donc aujourd'hui la CDC à hauteur de 209 330 € sur une assiette de 697 766 € HT,
- 105 204,13€ ont déjà été titrés sur ces deux volets et 158 000 € ont été inscrits en Restes à réaliser 2018 au titre des dépenses antérieures.

Il vous est donc proposé d'inscrire en recette du Budget Primitif 2019 la somme de 20 000€ au titre de l'ex CTC et 67 150€ eu titre de l'ex CD2A.

Programme « Voirie »

Bévérini - Vico

Dépenses

Proposition d'Autorisation de Programme (AP)						
	Historique	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023
Voté	3 050 000					
	Proposition AP	150 000				
	Total	3 200 000				
Crédits de paiement (CP)						
	Historique	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Déjà financé	773 592,56					
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit					
20	18487 : Etudes Beverini Vico	150 000				
23	18484 : Travaux Beverini Vico	1 527 000	276 407,44			
45	22170 : CAPA Beverini Vico	473 000				
	Total	2 923 592,56	276 407,44			
<i>Reste à financer CP</i>		<i>276 407,44</i>	<i>0</i>			

L'autorisation de programme a été votée à un montant de 3 050 000 €.

Sur ces travaux, les crédits de paiement ont déjà été consommés à hauteur de 773 592,56 €.

Il vous est proposé de voter un total de 2 150 000 € de crédits de paiement pour le Budget Primitif 2019 afin de poursuivre ces travaux.

De plus, il vous est proposé d'augmenter l'AP à hauteur de 150 000€ afin de pendre en compte un avenant au marché.

Recettes

Proposition d'enveloppe de financement d'AP						
	Historique	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023
Voté	1 948 788					
	Proposition AP	377 272				
	Total	2 326 060				
Crédits de paiement (CP)						
	Historique	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Déjà financé	0	710 054				
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit					
13	20856 Subvention CDC ex CTC	525 748				
13	20857 Subvention CDC ex CD2A	525 748	91 510			
45	22171 CAPA Beverini Vico	473 000				
	Total	2 234 550	91 510			
<i>Reste à financer CP</i>		<i>91 510</i>	<i>0</i>			

Cette opération est cofinancée :

- Par l'ex CTC et donc aujourd'hui la CDC à hauteur de 825 000 € sur une assiette de 3 060 200€ HT,
- Par l'ex CD2A et donc aujourd'hui la CDC à hauteur de 918 060 € sur une assiette identique,
- La part restante est financée à part égale par la Ville d'Ajaccio et la CAPA.

710 054€ ont été inscrits en Restes à réaliser 2018 au titre des dépenses antérieures.

Il vous est donc proposé d'inscrire en recette du Budget Primitif 2019 la somme de 525 748€ au titre de l'ex CTC, 525 748€ au titre de l'ex CD2A et 473 000€ au titre de la Capa

Le financement attendu est augmenté de 377 272€ afin de compléter la participation CAPA (opération sous mandat)

Boulevard Mme Mère

Dépenses

Proposition d'Autorisation de Programme (AP)						
	Historique	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023
Voté	1 100 000					
	Proposition AP	0				
	Total	1 100 000				
Crédits de paiement (CP)						
	Historique	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Déjà financé	105 784,74					
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit					
23	20868 : Travaux Bd Mme Mère	900 000	94 215,26			
	Total	1 005 784,74	94 215,26			
<i>Reste à financer CP</i>		<i>94 215,26</i>	<i>0</i>			

L'autorisation de programme a été votée à un montant de 1 100 000 €.

Sur ces travaux, les crédits de paiement ont déjà été consommés à hauteur de 105 784,74 €.

Il vous est proposé de voter 900 000 € de crédits de paiement pour le Budget Primitif 2019 afin de poursuivre ces travaux.

Recettes

Proposition d'enveloppe de financement d'AP						
	Historique	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023
Voté	750 000					
	Proposition AP	-350 000				
	Total	400 000				
Crédits de paiement (CP)						
	Historique	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Déjà financé	0	38 160				
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit					
13	20869 Subvention CDC ex CTC	324 000	37 840			
	Total	362 160	37 840			
<i>Reste à financer CP</i>		<i>37 840</i>	<i>0</i>			

Ces travaux sont cofinancés par l'ex CTC à hauteur de 400 000€ sur une assiette de 1 000 000 €HT. Les recettes globales escomptées sur l'opération avaient été initialement évaluées à 750 000 € en incluant une participation de l'ex département 2A. Cette subvention faisant défaut, le financement global de l'opération est réduit de 350 000 €

38 160€ ont été inscrits au titre des restes à réaliser 2018, au titre des dépenses antérieures.

Il vous est donc proposé d'inscrire en recette du Budget Primitif 2019 la somme de 324 000€, au titre de la CTC.

Travaux cours Napoléon

Dépenses

Proposition d'Autorisation de Programme (AP)						
	Historique	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023
Voté	3 300 000					
	Proposition AP	0				
	Total	3 300 000				
Crédits de paiement (CP)						
	Historique	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Déjà financé	0					
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit					
23	20987 : Aménagement Cours Napoléon	200 000	1 200 000	1 900 000		
	Total	200 000	1 200 000	1 900 000		
<i>Reste à financer CP</i>		<i>3 100 000</i>	<i>1 900 000</i>	<i>0</i>		

L'autorisation de programme a été votée à un montant de 3 300 000 €.

Il vous est proposé de voter 200 000 € de crédits de paiement pour le Budget Primitif 2019 pour démarrer ces travaux.

Recettes

Proposition d'enveloppe de financement d'AP						
	Historique	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023
Voté	2 400 000					
	Proposition AP	0				
	Total	2 400 000				
Crédits de paiement (CP)						
	Historique	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Déjà financé	0	0				
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit					
13	22091 Subvention CDC ex CD2A	704 606	727 275	968 119		
	Total	704 606	727 275	968 119		
<i>Reste à financer CP</i>		<i>1 695 374</i>	<i>968 119</i>	<i>0</i>		

Ces travaux sont cofinancés par l'ex CD2A à hauteur de 2 348 688€ sur une assiette de 2 935 860 €HT.

Il vous est donc proposé d'inscrire en recette du Budget Primitif 2019 la somme de 704 606€, somme correspondante à l'acompte de 30% sur présentation du devis accepté ou de l'acte d'engagement du marché signé et visé par le contrôle de la légalité.

Opération rue Fesch (Nouvelle AP)

Dépenses

Proposition d'Autorisation de Programme (AP)						
	Historique	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023
Voté	0					
	Proposition AP	350 000				
	Total	350 000				
Crédits de paiement (CP)						
	Historique	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Déjà financé	0					
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit					
23	23262 Frais d'études Rue Fesch	90 000	100 000	100 000	60 000	
	Total	90 000	100 000	100 000	60 000	
<i>Reste à financer CP</i>		<i>260 000</i>	<i>160 000</i>	<i>60 000</i>	<i>0</i>	

Il vous est proposé d'ouvrir une nouvelle autorisation de programme intitulée « Opération rue Fesch » à hauteur de 350 000€ afin de lancer les études visant à cette opération.
90 000 € de Crédits de Paiement sont proposés sur 2019 au titre des études.
Les demandes de cofinancement sont en cours (Etat)

Feux tricolores (Nouvelle AP)

Dépenses

Proposition d'Autorisation de Programme (AP)						
	Historique	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023
Voté	0					
	Proposition AP	600 000				
	Total	600 000				
Crédits de paiement (CP)						
	Historique	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Déjà financé	0					
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit					
23	23278 Programme Feux Tricolores	46 000	138 000	92 000		
45	23294 : CAPA feux tricolores	54 000	162 000	108 000		
	Total	100 000	300 000	200 000	60 000	
<i>Reste à financer CP</i>		<i>500 000</i>	<i>200 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	

Il vous est proposé d'ouvrir une nouvelle autorisation de programme intitulée « Programme feux tricolores » à hauteur de 600 000€ en opération sous mandat avec la Capa.
100 000 € de Crédits de Paiement sont proposés sur 2019, dont une partie en opération sous mandat Capa.

Recette :

Proposition d'enveloppe de financement d'AP						
	Historique	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023
Voté	0					
	Proposition AP	324 000				
	Total	324 000				
Crédits de paiement (CP)						
	Historique	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Déjà financé	0	0				
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit					
45	23295 CAPA feux tricolores	54 000	162 000	108 000		
	Total	54 000	162 000	108 000		
<i>Reste à financer CP</i>		<i>270 000</i>	<i>108 000</i>	<i>0</i>		

La recette inscrite représente la part réalisée sous mandat de la Capa, soit 60% du HT.

D'autres propositions budgétaires au budget primitif 2019 relatives aux Autorisations de Programme concernant des aides aux tiers s'établissent comme suit :

OPAH et aides au bâti (Nouvelle AP)

Dépenses

Proposition d'Autorisation de Programme (AP)						
	Historique	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023
Voté	0					
	Proposition AP	2 630 000				
	Total	2 630 000				
Crédits de paiement (CP)						
	Historique	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Déjà financé	0					
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit					
20	23299 Etudes OPAH Cannes	50 000	50 000	50 000	50 000	150 000
20	23300 Etudes OPAH Villages	20 000	40 000	0		
204	23296 OPAH Cannes	200 000	200 000	200 000	200 000	685 000
204	23297 Aides bâti ancien	80 000	80 000	80 000	80 000	240 000
204	23298 Aides Ascenseurs	25 000	25 000	25 000	25 000	75 000
	Total	375 000	395 000	355 000	355 000	1 150 000
<i>Reste à financer CP</i>		<i>2 255 000</i>	<i>1 860 000</i>	<i>1 505 000</i>	<i>1 150 000</i>	<i>0</i>

Il vous est proposé d'ouvrir une nouvelle autorisation de programme intitulée « OPAH et aides au bâti » à hauteur de 2 630 000€. Cette AP intègre les opérations OPAH Cannes, OPAH Villages, les aides dans le domaine du bâti ancien et les aides aux ascenseurs.

375 000 € de Crédits de Paiement sont proposés sur 2019.

Recettes

Proposition d'enveloppe de financement d'AP						
	Historique	AP 2019	AP 2020	AP 2021	AP 2022	AP 2023
Voté	0					
	Proposition AP	911 915				
	Total	911 915				
Crédits de paiement (CP)						
	Historique	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Déjà financé	0	0				
Chapitre budgétaire	Ligne de crédit					
13	23301 ANAG	74 000	74 000	74 000	74 000	193 515
13	23302 Habiter Mieux	40 600	40 600	40 600	40 600	120 000
13	23314 Capa OPAH	20 000	20 000	20 000	20 000	60 000
	Total	134 600	134 600	134 600	134 600	373 515
<i>Reste à financer CP</i>		<i>777 315</i>	<i>642 715</i>	<i>508 115</i>	<i>373 515</i>	<i>0</i>

Cette opération d'aide aux tiers est cofinancée comme suit sur les parties « OPAH Cannes » :

- ANAH : 37% soit 973 981€
- Habiter Mieux : 5,3% soit 138 300€
- Ex CTC : 10% soit 262 718€
- CAPA : 10% soit 262 718€
- Ex CD2A : 5% soit 131 359€

Il vous est donc proposé d'inscrire 134 600€ de recettes en crédits de paiement 2019 au titre de ces financements.

Bilan :

Recettes relatives aux AP à désinscrire suite à la création de la Collectivité de Corse :

AP	Motif	Montant
Audit énergétique des bâtiments	Pas d'arrêté départemental	-28 423€
Saint Roch	Pas d'arrêté départemental	-370 675€
Cimetière Saint Antoine allée T	Pas d'arrêté départemental	-496 305€
Bd Mme Mère	Pas d'arrêté départemental	-350 000€
Total		-1 245 403 €

Plan Pluriannuel d'Investissement :

AP non mouvementées au BP 2019 :

Programme	Opération	AP dépenses	AP recettes	Commentaire
Eaux pluviales	Alzo di Leva	3 743 921€	2 753 740€	Programmé en 2020
	Vazzio	5 400 000€	4 255 000€	Programmé en 2020
Voirie	Schéma opérationnel des jardins de l'empereur	240 000€	90 000€	Programmé en 2020
	Traversée de Mezzavia	2 925 000€	2 340 000€	Programmé en 2020
Environnement	Jardins partagés Jardins de l'empereur	495 000€	495 000€	Programmé en 2020
Patrimoine	Citadelle	300 000€	0€	Dossier en cours d'étude

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'adopter les créations et révisions des Autorisations de Programme énumérées ci-dessus :

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2213-3, L2213-6, L2333-87 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 mars 2019,

ADOPTE

Par 39 voix pour, 1 abstention (Mme Grimaldi d'Esdra) et 1 non participation (M. Leonetti)

Les créations et révisions des Autorisations de Programme énumérées ci-dessus.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

PREFECTURE - ZA - BCI -02.04.2019

PREFECTURE - ZA - BCI -02.04.2019